

2.2.2.23. Approfondir et développer les conditions qui garantissent la sécurité et la souveraineté alimentaire.

2.2.2.24. Renforcer la production nationale dans les nouveaux secteurs ou dans les secteurs où la production nationale est assez faible pour arriver à couvrir 30% de la demande nationale en huiles et graisses et 50% en dérivés lactés.

2.2.2.25. Améliorer les capacités de production et de distribution par l'agrandissement et l'entretien de la flotte marchande pour arriver à 40% de la distribution quotidienne du Réseau Marchand.

2.2.2.26. Agrandir les centres qui reçoivent et vendent les produits d'environ 50% des réseaux de vente de galettes de maïs, de boulangeries et de boucheries au Venezuela.

2.2.2.27. Renforcer 4500 magasins d'alimentation pour en faire des centres de formation et de soins nutritionnels.

2.2.2.28. Consolider et agrandir le Réseau de Pharmacies Populaires sur tout le territoire national.

2.2.2.29. Réaliser des travaux d'infrastructures pour l'amélioration et la mise aux normes d'installations industrielles destinées à augmenter la capacité de production d'usines de processeurs, d'emballage (capacité opérative et e traitement), centres de stockage (au sec et au froid) et lignes de production entre autres.

2.2.2.30. Former et diplômer la population afin qu'elle réussisse à adapter ses habitudes alimentaires et de consommation. Il faut mettre en place , en tant que lieu de formation de la Mission Savoir et Travail, les cantines de l'Institut National de Nutrition et celles de la Fondation Programme Aliments Stratégiques (FUNDAPROAL) .

2.2.2.31. Prévenir et contrôler les carences en micronutriments et la promotion de la sécurité alimentaire dans les foyers.

2.2.2.32. Renforcer les actions pour l'insertion et l'activation socio-productive des familles à partir de la propriété sociale, de la création de réseaux socio-productifs communautaires, d'unités familiales, de groupes d'échange solidaires et d'autres formes associatives pour le travail et la formation pertinente.

2.2.2.33. Développer le Système Economique Communal avec les différentes formes d'organisation socio-productive : entreprises de propriété sociale, unités familiales, groupes d'échange solidaires et d'autres formes associatives pour le travail.

2.2.2.34. Fortifier la base sociale du système d'économie communale. Processus de transfert des entreprises de propriété sociale indirecte aux instances du Pouvoir Populaire ainsi que l'auto financement soutenable.

2.2.2.35. Développer le Pouvoir Populaire dans les entreprises de propriété sociale indirecte. Constitution de Conseils de Travailleurs et Travailleuses dans les entreprises de propriété sociale indirecte.

2.2.2.36. Développer les instances de coordination entre les Conseils Communaux et les Conseils de Travailleurs et de Travailleuses des entreprises de propriété sociale indirecte.

2.2.3. Renforcer les Grandes Missions socialistes en tant qu'instrument révolutionnaire de niveau supérieur pour aller plus loin dans la construction de la justice sociale telle qu'elle a été mise en place avec la Grande Mission des Fils du Venezuela et la Grande Mission du Plus Grand Amour.

2.2.3.1. Compléter le processus de restructuration des Missions à la lumière

des objectifs pour lesquels elles ont été créées ou à la lumière de la programmation de nouveaux objectifs.

2.2.3.2. Créer de nouvelles Grandes Missions dans des zones et sur des thèmes ou des problèmes prioritaires conformément aux objectifs stratégiques.

2.2.3.3. Développer à partir des Grandes Missions, les systèmes d'accompagnement territoriaux pour transformer la vie des familles et des communautés en situation de pauvreté.

2.2.3.4. Garantir les systèmes de financement spécial pour la soutenabilité des Missions et Grandes Missions socialistes.

OBJECTIF NATIONAL :

2.3. Renforcer et étendre le pouvoir populaire et la démocratie socialiste. Atteindre la pleine souveraineté en tant que garantie de l'irréversibilité du projet bolivarien. C'est la proposition centrale du pouvoir du peuple conscient et organisé. La gestation et le développement de nouvelles instances de participation populaire indiquent comment la Révolution Bolivarienne avance en consolidant l'hégémonie et le contrôle de l'orientation politique, sociale, économique et culturelle de la nation. Le pouvoir qui avait été confisqué par l'oligarchie est en train d'être restitué au peuple qui, de bataille en bataille et de victoire en victoire, a développé son niveau d'organisation .

OBJECTIFS STRATEGIQUES ET GENERAUX :

2.3.1. Garantir la participation active du peuple organisé en ce qui concerne la formation, la transformation du modèle économique de production, la prévention et la protection sociale par les nouvelles instances de participation populaire comme les Conseils Communaux, les organisations de femmes, de jeunes , d'adolescents, d'indigènes, d'afro-descendants, d'étudiants, d'ouvriers et d'ouvrières, de paysans et de paysannes, d'utilisateurs de véhicules à moteur, de professionnels, de petits et moyens producteurs et commerçants, population de différent sexe, de transporteurs, employés de la culture, écologistes, mouvements de villageois parmi beaucoup d'autres dans les sphères de la formation.

2.3.1.1. Accélérer la participation du peuple aux systèmes communaux de regroupement : Conseils Communaux, Groupes de Bataille Sociale , Communes Socialistes, Cités Communales, Fédérations et Confédérations Communales pour le renforcement des possibilités d'action locales dans une perspective territoriale , politique, économique, sociale, culturelle, écologique, et de la sécurité et de défense de la souveraineté nationale .

2.3.1.2. De 2013 à 2016 : on développera l'organisation des 21 004 Conseils Communaux qui reliaient 8 821 296 personnes (couverture totale de la population vénézuélienne). De 2017 à 2019 : on développera l'organisation de 2699 Conseils Communaux par an (considérant que la croissance annuelle de la population est de 1,7%, c'est à dire qu'en 2019, on atteindra une population totale de 30 550 479 habitants.

2.3.1.3. On créera 250 Groupes de Bataille Sociale par an en prenant comme référence la moyenne des grupes constitués pendat les 4 ans d'existence de cette politique. En ce sens, on gardera le principe de promotion de cette instance en tant que symbole politique complémentaire pour réussir le regroupement de Conseils Communaux et l'élaboration de

plans intégraux de gestion communale pour réussir la transformation des conditions matérielles et spirituelles.

2.3.1.4. Le renforcement et l'accompagnement du Pouvoir Populaire dans la période 2013-2019 permettront la mise en conformité de 3 000 Communes Socialistes, selon des prévisions approximatives de 450 Communes, conformément à la démographie des axes de développement territorial. Ces Communes regrouperont 39 000 Conseils Communaux où vivront 4 680 000 familles, ce qui représente 21 060 000 citoyens. C'est à dire qu'environ 68% des Vénézuéliens, en 2019 (30 550 479) vivront dans un système de groupement de Communes.

2.3.2. Garantir le transfert de compétences en ce qui concerne la gestion et l'administration de la chose publique à partir des instances institutionnelles régionales et locales vers les communautés organisées, les organisations de base et autres instances du Pouvoir Populaire comme stratégie de restitution totale du pouvoir au peuple souverain.

2.3.2.1. Mettre à bien la consolidation d'un système d'articulation entre les différentes instances du Pouvoir Populaire dans le but de dépasser l'action locale pour en arriver à la sphère régionale et nationale en suivant le chemin de la construction d'un sous-système de Communes Districts Moteurs de Développement et Axes de Développement Territorial en accord avec les possibilités territoriales et le patrimoine culturel des habitants de chaque localité en prenant garde à la cohérence avec les plans de Développement Stratégique de la Nation.

2.3.2.2. Instaurer la notion de corresponsabilité autour du processus de planification communale, régionale et territoriale pour encourager la participation coresponsable de l'organisation populaire dans l'étude, l'établissement des grandes lignes et des actions stratégiques pour le développement des plans, œuvres et services, dans les communautés et les régions.

2.3.2.3. Renforcer 24 Unités d'Accompagnement Technique Intégral Communal (1 par état) avec des équipes multidisciplinaires qui garantiront une gestion communale efficace dans le but de consolider la politique d'accompagnement technique intégral dans le Pouvoir Populaire et l'exercice de la Gestion Communale.

2.3.2.4. Constituer un Corps d'Inspecteurs de 4500 professionnels et techniciens avec un programme de formation socio-politique et technico-productive permanente, enseigné par l'Ecole pour le renforcement du Pouvoir Populaire.

2.3.2.5. Promouvoir l'organisation et garantir le fonctionnement correct des Unités de l'Inspection des Finances Sociales, des 21 101 Conseils Communaux qui seront mises entre 2013 et 2019 pour renforcer l'exercice de l'inspection des finances et le contrôle social dans toutes les sphères du travail communautaire comme garantie pour la réussite des objectifs stratégiques et la satisfaction des besoins des habitants des communautés organisées.

2.3.3. Renforcer l'intégration territoriale et la souveraineté nationale par le développement équilibré des régions en favorisant les activités économiques qui ont des effets attractifs et stimulants pour renforcer le peuplement dans un sous-système de communes pour obtenir une distribution de la population en rapport avec l'utilisation des capacités de production du territoire.

2.3.4. Garantir la pleine intégration sociale : le Pouvoir Populaire est garant de la reconnaissance et de la dignité de l'être humain dans le plein exercice

de ses droits et reconnaît la famille comme un facteur déterminant de protection et comme la base fondamentale du nouveau tissu social dont les qualités premières doivent être l'harmonie, la solidarité, la complémentarité et la corresponsabilité, comme chemin vers le bien-vivre.

2.3.4.1. Favoriser la corresponsabilité du pouvoir populaire dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté dans toutes ses manifestations.

2.3.4.2. Constituer 43 029 Comités de Prévention et de Protection Sociale dans les Conseils Communaux, à raison de 6 174 comités par an, de manière soutenue. Ces Comités participeront à l'exécution et l'application de plans et de politiques publiques pour l'inclusion de la population vulnérable dans leurs communautés et leurs territoires

2.3.4.3. Consolider les politiques spéciales à partir de la communauté pour les populations les plus vulnérables : garçons et filles, adolescents, adultes, handicapés, SDF, personnes souffrant d'addictions, transsexuels, entre autres.

2.3.4.4. Garantir l'organisation des familles bénéficiaires des Grandes Missions Fils du Venezuela et du Plus Grand Amour Venezuela au moyen d'instances comme les Comités d'Adultes, les Comités de la Patrie Féconde et les Comités de la Patrie Enfant.

2.3.4.5. Promouvoir à partir de la communauté, un système d'activités destinées à créer de nouveaux schémas de récréation qui s'opposent à la culture de l'excès, de la destruction, de l'irrespect, dans les relations humaines que génère le capitalisme.

2.3.4.6. Mettre en conformité les 55 000 Comités de Sports et de Loisirs en maintenant un accroissement soutenu, à raison de 6 500 comités par an, lesquels seront corresponsables de la planification et de l'exécution du Plan de Prévention et de Loisirs de leur communauté.

(traduction Gaston Lopez)